

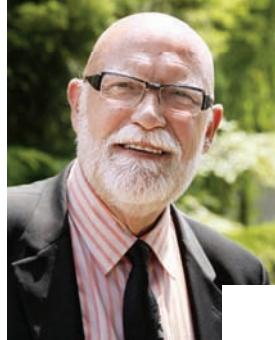
Magazine d'information du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

5^e public

AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

N° 2

SEPTEMBRE 2008



**Élection du président
du Centre de gestion
de la Fonction
Publique Territoriale
du Nord** P. 7



**Élections
professionnelles 2008 :
un rendez-vous
à ne pas manquer** P. 4

www.cdg59.fr



**Nouveau Conseil
d'administration au CDG59**

Informer, conseiller, toujours à vos côtés.

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord reçoit le congrès des maires du Nord

Près de 300 représentants des collectivités du Nord ont participé au congrès des maires qui s'est tenu les 5 et 6 juin derniers, au Centre de concours et d'examens d'Hellemmes. Moment d'échange et de partage d'expériences, les élus ont pu rencontrer leurs homologues en assemblée générale, mais aussi assister à des ateliers et prendre contact avec de nombreux acteurs locaux.

Plusieurs personnalités ont participé à cette rencontre, parmi lesquelles Alain Marleix, secrétaire d'État à l'Intérieur et aux collectivités territoriales, Daniel Canepa, préfet de Région - préfet du Nord, et Bernard Derosier, député, président du Conseil général du Nord.

Le temps fort de la première journée aura, sans aucun doute, eu lieu lors de l'assemblée générale de l'Association des maires du Nord, organisatrice de l'événement. Le président de l'AMN, Patrick Masclet, a souligné les préoccupations financières des élus (récupération de la TVA, réforme de la taxe professionnelle, évolutions des dotations de l'État).

Plus de 40 exposants étaient présents sur l'espace réservé aux partenaires : services publics, associations, établissements publics... Un grand nombre d'interlocuteurs aura permis aux élus, expérimentés ou nouvellement installés, d'enrichir leurs connaissances.



Alain Marleix, secrétaire d'État à l'Intérieur et aux collectivités territoriales (au micro).



Marc Montuelle, Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.



Le Département s'installe à Avesnelles

Dans quelques mois, le Département du Nord aura un tout nouveau bâtiment à Avesnelles. L'objectif, plus que jamais pragmatique, est de réunir dans de nouveaux locaux modernes et confortables, cinq services actuellement dispersés à Fourmies et Avesnes.

Ce bâtiment de 3 693 m² devrait s'ouvrir au public au printemps 2009. Il sera construit aux normes HQE avec une attention particulière portée à l'intégration paysagère du site et la

création d'un parc à l'arrière du bâtiment dédié aux loisirs et à la détente. Le chauffage sera assuré grâce à la géothermie, la récupération des eaux de pluie sera reliée aux sanitaires et aux systèmes d'arrosage. L'isolation des locaux se fera quand à elle grâce à un bardage bois posé sur les briques de la façade extérieure.

Voilà un beau projet respectant des normes environnementales ambitieuses et qui mérite d'être suivi...

Cap Territorial : pour mieux gérer l'emploi public

Le pôle emploi du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a récemment organisé des sessions de formation relatives à la présentation de la nouvelle application « Bourse de l'emploi », intitulée Cap Territorial. Ces rencontres ont connu un réel succès.

Cap Territorial est un outil de gestion de l'emploi public particulièrement innovant, tant pour les collectivités que pour les personnes en recherche d'emploi.



Le pôle emploi du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord reste à la disposition des collectivités qui n'ont pu assister à ces réunions de formation.

Renseignements et contacts :

www.cdg59.fr
Didier Fabre, tél. 03 59 56 88 35
Nicolas Haage, tél. 03 59 56 88 36

Face aux dégâts causés par la tornade qui a dévasté plusieurs communes de la Sambre en août dernier, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord s'est joint à l'Association des Maires du Nord afin de soutenir les sinistrés. Les collectivités souhaitant venir en aide aux habitants de Boussières-sur-Sambre, Hautmont, Maubeuge et Neuf-Mesnil peuvent envoyer leurs dons à l'Association des Maires du Nord.

Cette dernière a créé un compte spécifique à cet effet :

« Association des Maires du Nord – Solidarité Sambre »

CCP Lille n° 20041 01005 1341841 T 026

CLE RIP 71

Pour plus de renseignements :
www.maires59.fr

Actualité PAGE 2

- Cap Territorial : pour mieux gérer l'emploi public
- Le congrès des maires du Nord
- Le Département s'installe à Avesnelles
- Soutien aux sinistrés de l'Avesnois

Événement PAGES 4-5

- Les élections professionnelles : un rendez-vous à ne pas manquer
- Partenariat sur les marchés publics : le CDG59, la Région et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Nord deviennent partenaires

DOSSIER PAGES 6-7

Le nouveau conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

Initiatives PAGE 8

- Agir durablement passe par des achats publics responsables
- Le parapluie électronique
- Des pommes, des poires...

Rencontre PAGE 9

- Benjamin Saint-Huile, maire de Jeumont

Portrait PAGE 9

- Linda Khelkhal, chargée de l'Assistance marchés publics

Bon à savoir PAGE 10

- La reconnaissance de l'expérience professionnelle
- Neuville-sur-Escaut surfe sur le web avec cre@tic

Conseils statutaires et brèves juridiques

La bourse de l'emploi PAGE 11

C'est au programme PAGE 11

Vos rendez-vous !

L'agenda PAGE 12

- Concours, examens,
- Commissions...

Vos contacts PAGE 12



Une rentrée est souvent empreinte de solennité, particulièrement lorsque la période estivale a été studieuse et que d'importants rendez-vous sont inscrits au programme de l'année à venir.

C'est le cas pour le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord dont les communes et établissements publics affiliés ont désigné, en juillet dernier, les membres du nouveau conseil d'administration. Celui-ci m'a renouvelé sa confiance à la présidence de cette institution et j'en suis particulièrement honoré.

Cette rentrée sera également marquée par un événement d'importance : l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP), comités techniques paritaires (CTP) et comités d'hygiène et de sécurité (CHS), **les 6 novembre et 11 décembre prochains**. L'ensemble des collectivités et établissements publics sera concerné par ces élections professionnelles qui permettront aux agents de désigner leurs représentants aux instances paritaires.

C'est un grand moment dans la vie des collectivités qui s'investissent pleinement aux côtés de leurs personnels. Tous les moyens sont mis en œuvre pour que ces élections se déroulent dans les meilleures conditions possibles. D'ailleurs, au titre de ses compétences, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord accompagne un certain nombre de collectivités dans l'organisation du renouvellement de leurs instances.

L'année 2008 s'achèvera donc au rythme des élections, véritable événement démocratique au sein des collectivités dont nous ne pouvons que nous satisfaire.

Marc Montuelle

Président du Centre de gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Nord

Élections professionnelles 2008 : un rendez-vous à ne pas manquer

Les élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP), comités techniques paritaires (CTP) et comités d'hygiène et de sécurité (CHS), se dérouleront les 6 novembre et 11 décembre 2008.

L'ensemble des collectivités et établissements publics est concerné par ces élections professionnelles. Il s'agira pour les agents d'élire leurs représentants aux instances paritaires (CAP, CTP et CHS).

La désignation des représentants des collectivités et établissements publics a fait suite au renouvellement des conseils municipaux et des conseils d'administration des établissements publics. Ils comprennent des représentants titulaires et des représentants suppléants.

La CAP

La commission administrative paritaire émet des avis préalables requis aux décisions relatives à la carrière individuelle des agents.

Elle examine en particulier : les refus de titularisation et les prorogations de stage, les avancements d'échelon et de grade, les mutations internes, les mises à disposition, les détachements, les mises en disponibilité, le hors-cadre, les notations, les refus de congé de formation syndicale, les intégrations, les reclassements spécifiques...

Elle instruit les dossiers de promotion interne et se réunit en formation disciplinaire sous la présidence d'un magistrat administratif afin d'émettre un avis en cas d'exercice du pouvoir disciplinaire par l'autorité territoriale.

Les CAP sont créées pour chaque catégorie de fonctionnaires (A, B et C), auprès des centres de gestion de la fonction publique territoriale, pour les collectivités et établissements publics affiliés, ou auprès de la collectivité ou de l'établissement public lorsqu'ils ne sont pas affiliés à un centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Le nombre et la répartition des représentants dans les groupes hiérarchiques varient en fonction de l'effectif constaté au 1^{er} juillet 2008.

Pour les CAP placées auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale, le président a la charge de l'organisation des élections. Il a pour mission de dresser la liste électorale qui doit être publiée **au plus tard le 7 octobre 2008**. Il reçoit les candidatures et en contrôle la recevabilité.

Au premier tour, seules les organisations syndicales représentatives peuvent déposer des listes de candidats, tandis qu'au second tour, toute organisation syndicale peut déposer une liste de candidats.

Le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale institue un bureau central de vote qui recevra et dépouillera les votes par correspondance. Toutefois, lorsqu'une collectivité ou un établissement public compte au moins 50 fonctionnaires relevant d'une catégorie de CAP, l'autorité territoriale devra instituer un bureau principal de vote pour que les agents puissent voter sur place (à l'urne).

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord enverra le matériel de vote à l'ensemble des agents, qui devra leur parvenir au plus tard **le 27 octobre 2008**.

Au premier tour, le dépouillement ne peut intervenir que si la moitié au moins des inscrits a voté. Ce quorum doit être atteint pour l'ensemble des collectivités affiliées et par CAP. Sinon les bulletins sont détruits et il sera procédé à un second tour de scrutin.

Si le quorum est atteint, le dépouillement peut intervenir dans les bureaux principaux et le bureau central.

Les résultats des bureaux principaux sont immédiatement transmis au centre de gestion de la fonction publique territoriale qui centralise l'ensemble des résultats et procède à la répartition des sièges à la proportionnelle à la plus forte moyenne et à la désignation des représentants dans les groupes hiérarchiques.

Le CTP

Chaque collectivité doit créer un comité technique paritaire propre dès lors qu'elle emploie 50 agents au 1^{er} juillet 2008, ayant 1 an d'ancienneté. Sont électeurs au CTP tous les agents stagiaires, titulaires ou non titulaires, contractuels de droit public ou de droit privé qui ont une ancienneté de 3 mois à la date du scrutin.

Pour les collectivités et établissements publics employant moins de 50 agents, le CTP est placé auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Un partenariat pour dynamiser la commande publique en Nord-Pas de Calais

Le nombre de représentants au CTP varie en fonction de l'effectif des agents relevant du CTP et doit être fixé par délibération au plus tard **le 28 août 2008**.

Le CTP est consulté sur les questions relatives à l'organisation et aux conditions générales de travail : organisation et fonctionnement des services, méthodes de travail, suppression de postes, formation, hygiène et sécurité, mise en place du taux de promotion en matière d'avancement de grade, compte épargne temps, bilan social...

La responsabilité de l'organisation des élections professionnelles incombe à chaque collectivité ou établissement public ayant un CTP. Pour le CTP placé auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale, celui-ci organise les élections.

Le vote au CTP intercommunal a lieu par correspondance. À ce titre, chaque électeur recevra son matériel de vote et devra transmettre son vote avant **le 6 novembre 2008**.

Comme pour les CAP, le dépouillement au premier tour ne peut intervenir que si la moitié au moins des inscrits a voté. Sinon, il est procédé à la destruction des bulletins de vote et un second tour doit être organisé **le 11 décembre 2008**.

S'il y a carence de candidats, l'organisme est constitué ou complété par tirage au sort parmi les électeurs.

Le CHS

Le comité d'hygiène et de sécurité peut être créé dans les collectivités occupant un effectif d'au moins 200 agents titulaires ou non, à temps complet ou non, dans un ou plusieurs services comportant des risques professionnels spécifiques.

Les dates à retenir :

- 25 septembre 2008 : Dépôt des listes de candidats
- 27 septembre 2008 : Affichage des listes de candidats
- 7 octobre 2008 : Publicité des listes électorales
- 27 octobre 2008 : Remise du matériel de vote par correspondance
- 6 novembre 2008 : 1^{er} tour de scrutin
- 11 décembre 2008 : 2^e tour (éventuel) de scrutin

Les instances paritaires pourront être installées une semaine après les élections.

Le 3 juillet dernier, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a signé une convention de partenariat relative aux marchés publics avec la Région Nord-Pas de Calais et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord.

Ce partenariat est la concrétisation d'une volonté forte de se mobiliser pour simplifier l'accès à la commande publique aux artisans et commerçants.



Après avoir mis en place un service d'assistance aux collectivités, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a développé un premier outil simple et particulièrement innovant qui doit rapprocher les acteurs économiques du territoire dans leurs démarches d'achats publics. **En effet, aujourd'hui, trop d'artisans ne répondent pas aux marchés publics des collectivités par manque de formation et d'information.**

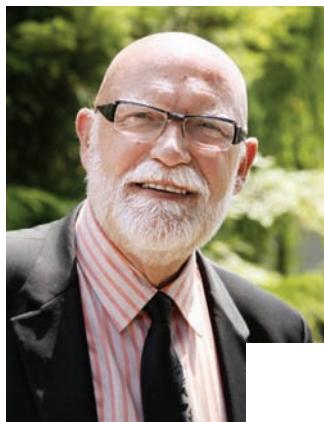
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord (CMA) a accepté de prendre part à ce projet unique afin de sensibiliser les artisans et commerçants à la commande publique. La Région Nord-Pas de Calais, quant à elle, attentive au défi que représente la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans ce domaine précis, apporte son soutien financier à cette initiative novatrice.

Côté artisans, un système de référencement a été développé sur le portail du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (www.cdg59.fr). Il leur permet d'avoir connaissance des annonces susceptibles de les intéresser. Ils bénéficieront en outre d'un guide, sous forme de CD-Rom intitulé « *Tristan l'artisan* », spécifiquement développé pour les sensibiliser à la commande publique. Enfin, des formations seront dispensées dans les centres de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et dans les cyberbases de la Région Nord-Pas de Calais.

Bernard Roman,
Premier vice-président,
Région
Nord-Pas de Calais,
Marc Montuelle,
Président,
Centre de gestion de
la Fonction Publique
Territoriale du Nord,
Jacques Fermaut,
Vice-président,
Chambre de Métiers et
de l'artisanat du Nord.



Élection du président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord



Le 4 juillet dernier, le nouveau conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a élu à l'unanimité Marc Montuelle, conseiller municipal de Lourches, président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

« Notre programme est ambitieux, mais cette ambition me paraît légitime parce que notre but est de vous servir. »

« (...) Être à l'écoute des maires et présidents d'établissements publics qui souhaitent apporter à la population un service de proximité de grande qualité quelle que soit leur taille. »

« Notre maître mot est informer, conseiller, ne jamais censurer vos choix et vos décisions, mais toujours être à vos côtés. »

Extraits du discours de Marc Montuelle lors de sa réélection à la présidence du CDG59 le 4 juillet 2008.

Cette élection concerne l'ensemble des collectivités et établissements publics du département. En effet, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est à leur service et contribue, de par les prestations qu'il propose, à leur développement.

Comment se déroule cette élection ?

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est un établissement public administratif local géré par un conseil d'administration composé d'élus locaux. Le nombre de sièges du conseil d'administration est attribué en fonction de l'effectif total des fonctionnaires relevant de ce même centre de gestion, affectés dans les communes et établissements publics affiliés en position d'activité.



937 communes et établissements publics étaient inscrits sur les listes électorales, représentant 24 415 voix. Il a été comptabilisé 561 votants et 13 457 voix ont été exprimées. Au total, 59,87 % des communes et établissements ont voté.

24 sièges ont été attribués au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord : 21 sièges pour les représentants des communes et 3 sièges pour les représentants des établissements publics.

Les élections du conseil d'administration ont eu lieu le 24 juin dernier après le renouvellement de l'ensemble des organes exécutifs du département.

24 membres titulaires et 24 membres suppléants composent ainsi le nouveau conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Le conseil d'administration compte également quatre vice-présidents :

- M. Daniel Rondelaere, maire de Loos
- M. Jacques Houssin, maire de Verlinghem
- M. Michel Meurdesoif, maire d'Aniche
- M. Michel Decool, président de la communauté de communes de la Colme.

Le président et les vice-présidents composent le bureau du conseil d'administration. Le bureau établit l'ordre du jour des séances du conseil.

Quelles sont les missions du conseil d'administration ?

Il arrête son règlement intérieur, définit les règles générales d'organisation et de fonctionnement, arrête les programmes généraux d'activités et d'investissements. Il vote le budget du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et approuve le compte financier.

De plus, le conseil d'administration est compétent pour décider des emprunts, des acquisitions, échanges et alienations de biens immobiliers, des prises et cessions de baux supérieurs à trois ans, des marchés de travaux, de fournitures et de services, de l'acceptation ou du refus des dons et legs, de la fixation des effectifs du centre du CDG59, des conditions de leur emploi ainsi que des conventions passées avec des collectivités non affiliées ou d'autres centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Le conseil d'administration approuve les conditions générales de tarification des prestations de services et les projets de conventions. Il fixe le montant des cotisations dues par les collectivités et les établissements affiliés. Il désigne ses représentants dans les organismes où le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est représenté.

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an.

Source législative :

Décret n°85-643 du 26 janvier 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.



Liste des administrateurs élus au conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

Titulaires

Marc MONTUELLE
Conseiller municipal de Lourches
Daniel RONDELAERE
Maire de Loos
Jacques HOUSSIN
Maire de Verlinghem
Béatrice DESCAMPS
Maire de Méteren
Michel MEURDESOIF
Maire d'Aniche
Jean SAVARY
Maire de Monchecourt
Françoise POLNECQ
Conseillère municipale d'Hazebrouck
Luc FOUTRY
Maire d'Attiches
Bernard ETHUIN
Maire d'Haveluy
Christian HUTIN
Maire de Saint-Pol-sur-Mer
Didier DRIEUX
Maire de Marcoing
Michel LEFEBVRE
Maire de Quiévrchain
Emilie MARTINS
Conseillère municipale de Sin-le-Noble
Michel PACAUX
Maire de Frelignies
Alain BERTEAUX
Maire de Fournies
Joël DUVAL
Adjoint au maire de Faches-Thumesnil
Claude MERLY
Maire de Marchiennes
Maryse BASQUIN
Maire d'Avesnes-les-Aubert
Jacques CAPELLE
Maire de Dechy
Marc PLATEAU
Maire de Malincourt
Gilles GREVIN
Maire d'Auberchicourt
Michel DECOOL
Président de la communauté de communes de la Colme
Gérard DEVAUX
Président de la communauté de communes du Caudrésis
Michel DELEPAUL
Président de la communauté de communes du Pays des Weppes

Suppléants

Francis STIEVENARD
Maire d'Haspres
Alain DEHAIS
Maire d'Allennes-les-Marais
Éric DURAND
Maire de Mouvaux
Jocelyne DUEZ
Maire de Merris
Laurent LACHAIER
Adjoint au maire de Pont-à-Marcq
Alain SEGOND
Maire de Raches
Bernard ANDRE
Maire d'Emmerin
Jean-Louis BOUDET
Adjoint au maire de Cyoing
Michel LOUBERT
Maire d'Émerchicourt
Pascal ZOUTE
Maire de Chéreng
Serge MACHEPY
Maire de Solesmes
Daniel LEMAIRE
Maire de Flines-lez-Raches
Serge FOVEZ
Maire de Fontaine-Notre-Dame
Bernard SIX
Maire de Croix
Guy DELESPIERRE
Adjoint au maire de Fenain
Dominique HALLYNCK
Maire de Saint-Jans-Cappel
Jean-Jacques PEYRAUD
Maire de Flers-en-Escrebieux
Michel MANESSE
Maire d'Englefontaine
Pascal D'HULSTER
Maire de Courchelettes
André DUCARNE
Maire de Bousies
Philippe LETY
Maire de Solre-le-Château
Marie-Thérèse RICOUR
Présidente de la communauté rurale des Monts de Flandre
Jean-Luc DEROO
Président du CCAS d'Halluin
Bernard CORTEQUISSE
Président de la communauté de communes du Carembeau

Le parapheur électronique confirme l'avènement de la dématérialisation dans les collectivités

Quelque chose de nouveau apparaît dans l'univers des collectivités !

L'ADULLACT, Association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales, et plusieurs centres de gestion de la fonction publique territoriale de France mènent une démarche commune centrée sur l'utilisation des logiciels libres métiers.

Dans le cadre de cette réflexion nationale, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et l'ADULLACT ont décidé de s'associer pour mener à bien ce projet novateur.

L'objectif de cette collaboration est de proposer des outils de dématérialisation : arrêtés, délibérations, archivage électronique et bien d'autres encore, tous sécurisés et adaptés aux besoins des collectivités.

La contribution du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a été significative, aussi bien pour le libri-

ciel e-Parapheur (parapheur électronique) que pour le libri-ciel web-delib (gestion des délibérations).

C'est sûr, demain, toutes les collectivités seront à l'heure de la dématérialisation. Voilà pourquoi, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est d'ores et déjà dans les starting-blocks !

Renseignements :

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord
Maurice De Bosscher
Tél. 03 59 56 88 80 - deboscher.m@cdg59.fr

ADULLACT

Matthieu Piaumier
Tél. 04 67 65 05.88 - m.piaumier@adullact.org

Agir durablement passe par des achats publics responsables

Le 22 avril dernier, s'est tenue au Centre de concours et d'examens du Hellu (à Hellemmes) une conférence-débat sur le thème « Quand les collectivités s'engagent pour que leurs achats soient responsables, comment intègrent-elles critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics ? »

Organisée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, en partenariat avec la Gazette Nord-Pas de Calais, cette conférence fut l'occasion de faire le point sur une question devenue cruciale à l'heure où les achats responsables tendent à s'imposer comme une obligation.

Un large public composé d'élus et de techniciens de la commande publique a assisté à cette rencontre. L'occasion pour tous d'aborder les dispositions réglementaires permettant l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, ainsi que leur mise en pratique par des collectivités novatrices en matière de développement durable : la Région Nord-Pas de Calais et la commune d'Anzin par exemple.

Cette manifestation constitue l'une des concrétisations de la volonté du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord de mettre à la disposition des collectivités son expertise dans le domaine de la commande publique.

Contact : Linda Khelkhal, assistance à la commande publique, Cdg59 : 03 59 56 88 08

Des pommes, des poires...

68 espèces végétales régionales croissent au Centre de concours et d'examens situé au Hellu. Ce savoureux résultat est le fruit de la politique du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord désireux d'être une terre d'accueil des arbres fruitiers régionaux en voie d'extinction. De délicieux pommiers tels que la Marie Doudou, le Calville du Roi, la Reinette des Capucins, côtoient les exquis poiriers que sont le Beurré Lebrun et la Duchesse d'Angoulême.

50 autres espèces d'arbres fruitiers viendront compléter cette délicate collection qui rassemblera ainsi les 118 espèces de notre région. Le plaisir des yeux n'aura bientôt d'égal que le plaisir de nos papilles. Alors, si vous passez par le Centre de concours et d'examens du Hellu, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord vous invite à vous promener dans ses espaces verts et à dévorer... des yeux... les fruits de ces arbres !



Une ch'tite pomme !

Rencontre

Rencontre

Benjamin Saint-Huile :

un jeune maire plein de projets



À 24 ans, il est l'un des plus jeunes maires de France. Nouvellement élu, il nous présente son profil et ses projets pour la commune de Jeumont :

« (...) J'ai un master de sciences politiques obtenu à Lille. J'ai été directeur de cabinet du maire de Ferrière-la-Grande et du Président du Syndicat mixte du Val de Sambre.

Concernant ma commune, dans un premier temps nous allons nous focaliser sur la réhabilitation de certaines infrastructures. Nous poursuivons également le projet de la médiathèque et souhaitons équi-

per le pôle culturel de la gare afin de le faire "vivre" un maximum. (...) Nous désirons remettre au goût du jour les fêtes "populaires" telles que les feux de la Saint-Jean, la fête de l'eau (...). Encore et surtout, nous mettons un point d'honneur à élaborer un grand projet de démocratie participative. En interne, toute l'organisation des services municipaux va également être repensée. Nous avons le souci d'apporter une certaine cohérence au niveau de l'organisation des services. (...) Je souhaite qu'un climat de confiance règne au sein de la mairie. Je constate que jusqu'à présent les rapports sont très détendus.

Enfin, j'ajouterais que pour gérer au mieux ma collectivité, j'ai recours à plusieurs services proposés par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, tels que la médecine préventive, la gestion des carrières... et la commission administrative paritaire. »

Portrait

Portrait

SOS marchés publics

Linda Khelkhal est chargée, depuis septembre 2007, de l'assistance marchés publics, au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.



« Je suis principalement chargée de répondre aux demandes des collectivités concernant les marchés publics.

J'anime également la partie éditoriale de l'espace marchés publics du site www.cdg59.fr.

Je constate que les petites collectivités sont souvent désemparées face à la complexité de la réglementation. Et ce d'autant plus que leurs marchés sont pour l'essentiel passés selon une procédure adaptée, procédure pour laquelle le code des marchés publics ne prévoit pas les règles de passation. Je préconise toujours aux petites communes le respect des principes fondamentaux de la commande publique : liberté d'accès, égalité de traitement, non-discrimination. D'autre part, de nombreux guides sont mis à disposition par les services de l'État, c'est une bonne base... Notre objectif est de les compléter grâce à des supports comme le CD-Rom Tristan l'artisan. **Notre espace Internet est conçu dans cet esprit. Les communes peuvent également nous solliciter en direct.**

Nous envisageons de proposer à terme des interventions au sein même des collectivités, des audits et d'autres prestations liées à la commande publique. Ces projets sont très stimulants car ils répondent à une véritable demande des petites communes en particulier. »

khelkhal.l@cdg59.fr

La reconnaissance de l'expérience professionnelle

Désormais, les personnes ne possédant pas le diplôme requis pour accéder au concours de leur choix peuvent faire reconnaître leur expérience professionnelle afin de pouvoir se présenter à ce concours (décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique). Cette reconnaissance n'octroie en aucun cas le bénéfice d'un diplôme au détenteur de cette expérience.

La reconnaissance de l'expérience professionnelle s'applique dorénavant pour la plupart des concours (exception faite des cadres d'emplois pour lesquels le titre requis est lié à l'exercice légal d'une profession, par exemple infirmier, médecin...).

Deux grands cas de figure se présentent :

Le concours auquel le candidat veut se présenter requiert :

• Un diplôme généraliste

C'est donc l'autorité organisatrice de ce concours qui a compétence pour valider l'expérience professionnelle du candidat, à savoir le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord ou le CNFPT.

• Un diplôme spécifique (par exemple : CAP petite enfance pour ATSEM)

Le candidat est en possession d'un diplôme délivré en France, il devra alors se rapprocher du CNFPT.

S'il est en possession d'un diplôme délivré dans un État autre que la France, il devra se rapprocher du ministère de l'Intérieur :

Ministère de l'Intérieur

Commission d'équivalence pour les diplômes délivrés par des États autres que la France (FPT)

Direction générale des collectivités locales

Bureau FP Secrétariat de la Commission

Place Beauvau

75800 Paris Cedex 08

Si l'expérience professionnelle est reconnue comme équivalente au diplôme demandé, le candidat recevra une décision favorable et sera admis à concourir aux épreuves.

Renseignements : concours@cdg59.fr

Neuville-sur-Escaut surfe sur le web grâce à Cre@tic

Lorsqu'une collectivité se dote d'un site internet, elle offre à ses administrés un service public de proximité, plus moderne et plus rapide.

NOMBREUSES SONT LES PETITES COMMUNES DU NORD QUI, PROGRESSIVEMENT, SOUHAITENT SURFER SUR LA VAGUE ET CRÉER LEUR PROPRE SITE. ATTENTIF À LEURS DEMANDES, LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD A DÉCIDÉ DE METTRE À LEUR DISPOSITION LES SERVICES D'UNE ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES DU WEB : cre@tic.

Avec l'aide de **cre@tic, centre ressources e-@dministration des technologies de l'information et de la communication**, Neuville-sur-Escaut s'est récemment dotée d'un site d'information : www.neuvilleurescaut.fr. Cre@tic a accompagné la naissance de ce site en apportant des conseils sur le choix de la solution technique, une assistance à la création de la charte graphique ou encore des formations... cre@tic poursuit l'accompagnement de la commune afin de développer ce site qui proposera prochainement de nouveaux services en ligne, accessibles à tous.



Informations :

Clotilde Domingo, Webmestre

Tél. 0811 46 88 00 (coût d'une communication locale)

creatic@cdg59.fr

www.creatic59.fr

Conseils statutaires et brèves juridiques

Promesse de recrutement

Une promesse de recrutement ne vaut pas engagement. Néanmoins, une collectivité territoriale engage sa responsabilité en cas de promesse d'embauche non tenue. Devant la juridiction administrative, l'agent peut demander le versement de dommages et intérêts.

Tribunal administratif d'Amiens du 4 décembre 2007 - n° 0603044
Mme Coudeville.

Stagiaire

Licenciement pour inaptitude physique

Il résulte d'un principe général du droit que lorsqu'un agent stagiaire a été reconnu inapte de manière définitive à l'exercice de ses fonctions, l'administration ne peut procéder au licenciement de cet agent sans préalablement chercher à le reclasser dans un autre emploi adapté à ses capacités au sein de ses services.

Tribunal administratif de Paris du 13 juillet 2007 - n° 0604937-5
M. Centofanti.

Régime indemnitaire - Suspension

Aucune disposition législative n'autorise le conseil municipal ou l'autorité territoriale à priver momentanément un agent de son régime indemnitaire au motif que ce dernier a fait l'objet d'une sanction disciplinaire. En l'espèce, la délibération qui instituait un lien automatique entre une sanction disciplinaire et le retrait momentané du régime indemnitaire méconnaissait le principe général du droit du travail qui prohibe toute sanction pécuniaire.

Tribunal administratif de Rennes du 26 février 2007 - n° 0501992
Mme D.

C'est au programme

■ La prochaine conférence-débat du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord aura pour thème **les collectivités et les technologies de l'information et de la communication**.

Elle aura lieu le 23 octobre 2008 au Centre de concours et d'exams d'Hellennes.

Renseignements et inscriptions : baron.s@cdg59.fr

■ Le 17 novembre prochain, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, signera dans ses locaux, une convention officielle de partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

■ Rappel des dates des réunions d'arrondissements : Dunkerquois : lundi 15 septembre, Douaisis : vendredi 19 septembre, Cambrésis : lundi 22 septembre, Valenciennois : vendredi 26 septembre, Lille : jeudi 2 octobre, Avesnois : vendredi 10 octobre 2008.

Renseignements : communication@cdg59.fr

Bourse de l'emploi

Mairie de Pérenchies recherche dans le cadre d'emplois des attachés directeur général des services, expérience confirmée dans une fonction similaire, rigueur, disponibilité, grandes qualités relationnelles et rédactionnelles, capacités d'analyse et de synthèse utiles pour l'étude, la préparation et la mise en œuvre des projets communaux en lien avec les partenaires institutionnels ou privés, 35 heures hebdomadaires, poste à pourvoir le 01/12/2008.

CCAS de Saint-Amand-les-Eaux recherche un **agent social**, aide et animation à domicile auprès des personnes âgées, VEAV (diplôme d'État d'auxiliaire de vie), qualités relationnelles, expérience sur poste similaire souhaitée, 35 heures hebdomadaires, poste à pourvoir le 01/10/2008.

Mairie de Faches-Thumesnil recherche un **rédacteur**, technicien en communication, chargé de communication de l'action culturelle, du développement et de la mise en œuvre de projets artistiques dans le domaine des musiques actuelles (depuis fin 2005), possédant les compétences et une expérience professionnelle affirmée dans ces domaines, 35 heures 30 hebdomadaires, poste à pourvoir le 1/10/2008.

Mairie de Merville recherche un **éducateur des APS de 2^e classe**, développement du sport dans les écoles, entraînement football, titulaire de la licence STAPS, 35 heures hebdomadaires, poste à pourvoir dès que possible.

Mairie d'Haubourdin recherche dans le cadre d'emplois des **adjoints techniques ou agents de maîtrise** un plombier, service technique, CAP/BEP en plomberie, connaissances en soudures, permis B exigé, 35 heures hebdomadaires, poste à pourvoir dès que possible.

CCAS de Tourcoing recherche un **attaché**, responsable EHPAD, chargé de la direction des établissements EHPAD, goût du travail avec les personnes âgées, expérience et aptitude avérées au management et à l'animation d'équipe, disponibilité, rigueur, organisation, connaissance réglementaire des EHPAD et de la loi du 02/01/2002, 35 heures hebdomadaires, poste à pourvoir le 01/12/2008.

Mairie de Pérenchies recherche dans le cadre d'emplois des **rédacteurs** un responsable service élections/passeports et cartes d'identité, expérience dans des fonctions similaires, qualités relationnelles et rédactionnelles, rigueur, polyvalence, 35 heures hebdomadaires, poste à pourvoir le 15/10/2008.

Mairie de Villers-Guislain recherche une **ATSEM**, CAP petite enfance, 35 heures hebdomadaires, poste à pourvoir le 01/10/2008.

Mairie de Marquette-lez-Lille recherche un **professeur d'enseignement artistique**, directeur du conservatoire à rayonnement communal, bac +3/4 en spécialité musique, arts du spectacle, titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires, 16 heures hebdomadaires, poste à pourvoir le 01/10/2008.

Mairie de Sainghin-en-Mélantois recherche un **adjoint technique**, chargé des espaces verts/horticulture, notions des traitements phytosanitaires, taille des arbres, permis VL permettant la conduite des engins (tracteur + remorque) et véhicules, 35 heures hebdomadaires, poste à pourvoir le 01/10/2008.

Toute la bourse de l'emploi sur notre site
www.cdg59.fr

Vos contacts :

Accueil : contact@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 00

Archivage : archives@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 59

Assurance statutaire :
assurance@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 10/62

Carrières : statut@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 58

Commissions administratives paritaires :
statut@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 58/21

Commission de réforme :
commission-reforme@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 64/65

Communication :
communication@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 50/52

Concours : concours@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 78

Conseil d'administration :
baron.s@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 34

Conseils juridiques et discipline :
statut@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 04

Conseils statutaires : statut@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 48

Cre@tic : creatic@cdg59.fr
Tél. 08 11 46 88 00

Documentation :
documentation@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 11

Emploi : emploi@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 54

Hygiène - sécurité :
hygiene-prevention@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 63

Marchés publics - gestion des risques :
info-mp@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 02/08

Retraite : retraite@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 28/29

Coordonnées postales :

Centre de gestion de la Fonction
Publique Territoriale du Nord
14, rue Jeanne Maillette - BP 1222
59013 Lille Cedex
Ouverture : 8 h 30 - 12 h 30
13 h 30 - 17 h 15

Centre de concours et d'exams
ZI du Hellu - 1, rue Lavoisier
59260 Hellemmes
Tél. 03 59 56 88 88
www.cdg59.fr

Agenda 2008

Commissions, concours, examens... les dates qu'il faut retenir.

■ Commission administrative paritaire (catégories A - B et C)

Date limite de dépôt des dossiers	Date de la CAP
-	Vendredi 12 septembre
Vendredi 26 septembre	Vendredi 24 octobre

■ Commission technique paritaire intercommunale

Date limite de dépôt des dossiers	Date du CTPI
Vendredi 12 septembre	Vendredi 3 octobre

■ Commission de réforme

Date des commissions des collectivités affiliées	Date des commissions des collectivités non affiliées	
5 septembre 2008	Groupe 1*	Groupe 2*
14 novembre 2008 (date à confirmer)	12 septembre 2008	17 octobre 2008
	21 novembre 2008	19 décembre 2008

* Groupe 1 : Armentières, Cambrai, Conseil régional Nord-Pas de Calais, Lille Métropole Communauté Urbaine, Douai, Grande-Synthe, Lille, Lomme, Marcq-en-Barœul, Maubeuge, Valenciennes, Wasquehal, Wattrelos.

*Groupe 2 : Conseil général du Nord, Dunkerque, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, SDIS du Nord.

■ Concours du CDG59

Filière	Grade	Préinscriptions / Inscriptions	Dépôt des dossiers	Épreuves d'admissibilité
Administrative	Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	6 au 23 octobre (préinscriptions par internet)	30 octobre	18 mars 2009
Médiaco-social	Infirmier	1 ^{er} au 18 septembre (préinscriptions par internet)	25 septembre	14 janvier 2009
	Psychologue de classe normale	1 ^{er} au 18 septembre (préinscriptions par internet)	25 septembre	14 janvier 2009
Sécurité	Gardien de police municipale	6 au 23 octobre (préinscriptions par internet)	30 octobre	4 février 2009
Sportive	Opérateur des activités physiques et sportives	17 novembre au 4 décembre	11 décembre	4 mars 2009
Technique	Agent de maîtrise	27 octobre au 13 novembre	20 novembre	19 février 2009
Organisé par le CDG62				

■ Examens professionnels uniquement organisés par le CDG59

Filière	Grade	Préinscriptions / Inscriptions	Dépôt des dossiers	Épreuves d'admissibilité
Administrative	Rédacteur chef	22 septembre au 9 octobre (préinscriptions par internet)	16 octobre	21 janvier 2009